

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE

organise le 1er mai 2022, avec le concours du Saint-Lô Automobile Club, un slalom régional sous le patronage de L'ASA du Bocage

Un slalom dénommé : **50<sup>ème</sup> SLALOM de SAINT-LO**

Cette compétition compte pour :

- la coupe de France des slaloms 2022
- le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- le challenge des Sponsors de l'A.S.A. du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue FFSA sous le **numéro 9** en date du 30 décembre 2021 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 87**.

### **Organisateur technique**

**Nom : LEVILLY François**

**Adresse : 1, La Chevalerie 50570 MARIGNY LE LOZON**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

		<b>N° Licence</b>
Présidente du collège des commissaires sportifs :	<b>Christine FAULIN - LECAT</b>	<b>126053</b>
Commissaires sportifs :	<b>Dany LE MASLE</b>	<b>1087</b>
	<b>Laëtitia LEVALLOIS</b>	<b>245180</b>
Directeur de course :	<b>Philippe LEREDDE</b>	<b>8465</b>
Directeur de course adjoint :	<b>Christian BOUCHARD</b>	<b>35065</b>
Commissaires techniques responsables	<b>William QUERU</b>	<b>14922</b>
Commissaires techniques	<b>Michel TOUPET</b>	<b>40894</b>
Médecin responsable :	<b>Docteur DU SUAU DE LA CROIX</b>	
Chargé des relations concurrents :	<b>Jean-Yves FAULIN</b>	<b>11116</b>
Chargé de la mise en place des moyens :	<b>Ludovic NOUET</b>	
Chargé des commissaires de piste :	<b>Stéphane LAMOUREUX</b>	<b>46978</b>
Chronométrateurs :	<b>Hervé HAREL</b>	<b>230034</b>

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le **mardi 26 avril 2022 à minuit** (*cachet de la poste faisant foi*)

Publication de la liste des engagés le **vendredi 29 avril 2022**

**Vérifications administratives** le **samedi 30 avril 2022** de 16 heures 00 à 19 heures 00 et le **dimanche 1er mai 2022** de 7 heures 30 à 9 heures 00

Lieu : Zone NEPTUNE 2 à Saint-Lô

**Vérifications techniques le samedi 30 avril 2022** de 16 heures 00 à 19 heures 00 et le **dimanche 1er mai 2022** de 7 heures 30 à 9 heures 15.

Lieu : Zone NEPTUNE 2 à Saint-Lô

Première réunion du Collège des Commissaire Sportifs le **Dimanche 1er mai 2022** à 8 heures 30.

Lieu : Zone NEPTUNE

**Les réunions suivantes seront fixées par la Présidente du Collège.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9 heures 30

Essais non chronométrés : le 1er mai 2022 de 8 heures 15 à 9 heures 30

Briefing des pilotes le 1er mai 2022 à 9 heures 45 au parc départ

Essais chronométrés : le 1er mai 2022 de 10 heures à 11 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 heures 30

#### **Course :**

- 1ère manche le 1er mai 2022 à 11 heures 30
- 2e manche le 1er mai 2022 à 13 heures 30
- 3e manche à l'issue de la 2è manche
- 4e manche à l'issue de la 3è manche (*sous réserve*)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 1er mai 2022 : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

Remise des prix le 1er mai 2022 vers 19 heures

Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

**André DESSOUDE - Zone Delta 50000 SAINT-LO**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

**Aucune vérification** ne sera effectuée **après 9 heures 15** le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mlle LAISNEY Mylène  
9 Le Village Heleine – 50570 CAMETOURS  
06.75.67.73.95 / stlo-autoclub@outlook.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 26 avril 2022 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.P ECHAPPEMENT

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire : néant
- Publicité optionnelle : néant

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le 50<sup>ème</sup> Slalom de Saint-Lô a le parcours suivant (voir plan)

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 4 manches **(Sous réserve)**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Rue Henri Claudel

Arrivée : Rue Henri Claudel

Longueur du parcours 1200 mètres.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés Rue Louise Michel

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 7 heures, le dimanche 1er mai 2022

Les remorques devront être garées Rue Louise Michel

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ Henri Claudel
- Pendant les vérifications au parc des vérifications Henri Claudel
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Henri Claudel

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô de 8 heures 00 à 19 heures 30.

Téléphone permanence n° 06.62.08.77.00

Centre de secours le plus proche

Lieu : SAINT-LO Téléphone n° 18

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

*Conforme au Règlement Standard des Slaloms*

Pénalités appliquées par la direction de course

. Quille renversée ou déplacée	pénalité de 2 secondes par quille
. Chicane manquée <b>ou erreur de tracé</b>	<b>non prise en compte de la manche</b>
. Quille STOP renversée, ou dépassée	10 secondes de pénalité
. Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes de pénalité
. Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	disqualification par le collègue
. Non respect de la route de course	<b>non prise en compte de la manche</b>

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés à l'issue de la dernière manche,

Lieu : Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHEES

**Néant**

### 10.2P. PRIX

**Néant**

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe de la façon suivante :

- aux trois premiers au scratch,
- aux premiers de groupe et classe,
- à la première féminine,
- à un commissaire de piste désigné par tirage au sort.

**NB** : les coupes de groupe et classe ne sont pas cumulables

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

*La remise des coupes aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 vers 19 heures 00*

*Zone Neptune 2 Rue Henri Claudel Saint-Lô*